



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 2 juin 2026
à 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Annonces de la mairesse
- 10.04** Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 5 mai 2026.
- 10.08** Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux de réfection de trottoirs et bordures à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 275 549, 09 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 239 607,90 \$ + contingences (15%): 35 941,19 \$) - Appel d'offres public # 2026-03 (4 soumissionnaires). Autoriser un montant total incident de 98 187,32 \$ incluant les taxes pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.
- 20.02** Accorder un contrat à Pavage des Moulins Inc. pour des travaux de sécurisation aux abords de l'école Jacques-Bizard, arrondissement de L'Île Bizard -Sainte-Geneviève - Dépense totale de 379 140,46 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 329 687,36 \$ + contingences (15%): 49 453,10 \$) - Appel d'offres public # 2025-05 (2 soumissionnaires).

- 20.03** Octroyer une contribution financière d'une valeur totale maximale de 245 000 \$, non taxable, et autoriser la signature de la convention de contribution financière - culture, sports, loisirs à intervenir entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) pour une durée de 3 ans, prenant fin le 30 juin 2029.
- 20.04** Octroyer une contribution financière totalisant la somme de 19 950 \$, non taxable, renouveler le prêt d'immeuble sis au 15795, boul. Gouin Ouest et autoriser la signature de la convention de contribution financière et prêt d'installation à intervenir entre la Société patrimoine et histoire de l'Île Bizard et Sainte-Geneviève et la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) pour une durée de trois (3) ans, prenant fin le 31 décembre 2028.

30 – Administration et finances

- 30.01** Autoriser deux (2) organismes reconnus de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à opérer des kiosques de vente ou de récupération de cannettes au parc Eugène-Dostie lors des activités de célébration de la Fête nationale du Québec de l'arrondissement, le mardi 23 juin 2026, dont tous les profits des ventes et le traitement serviront à l'autofinancement de ces organismes.
- 30.02** Autoriser la signature d'ententes de collaboration avec des entrepreneurs du secteur et des artisans locaux, afin qu'ils viennent bonifier l'offre alimentaire et la programmation sur le site des festivités lors des célébrations de la Fête nationale du Québec de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le mardi 23 juin 2026.
- 30.03** Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 avril 2026, en vertu du règlement CA28 0074.

40 – Réglementation

- 40.01** Autoriser l'occupation du domaine public sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 juin 2026", jointe au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances applicables.
- 40.02** *Avis de motion, dépôt et adoption d'un premier projet de règlement* - Règlement numéro CA28 0023-54 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de réduire les marges avant et arrière à la grille des usages et normes de la zone C2-320 et de modifier la largeur minimale de l'allée d'accès.
- 40.03** *Adoption d'un second projet de règlement* - Règlement numéro CA28 0023-53 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de permettre la classe d'usage « R4 Multifamiliale, catégorie B » permettant les bâtiments de 7 logements et plus à la grille des usages et normes de la zone C2-334.
- 40.04** *Adoption* - Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) - CA28 0088-2

- 40.05** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à une demande de dérogation mineure visant la propriété située au 1, rue Lakeside, constituée du lot numéro 4 589 963 du cadastre du Québec, afin de régulariser l'implantation de la résidence existante, dont la marge latérale droite est inférieure de 0,79 m à la norme prescrite de 3 m à la grille des usages et normes de la zone R1-103, faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro CA28 0023.
- 40.06** Statuer conformément au Règlement de zonage (CA28 0023) sur la compensation de l'obligation de fournir des cases de stationnement pour la réalisation d'un projet de construction d'une résidence multifamiliale isolée de quatre (4) logements à l'adresse sise au 16 312, boulevard Gouin ouest.
- 40.07** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, concernant la demande de P.I.I.A. visant à permettre le remplacement du revêtement de la toiture en tôle à baguette sur la propriété située au 384, rue Pierre-Boileau.
- 40.08** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à une demande de P.I.I.A., afin d'autoriser des travaux de remblai sur un chemin de ferme situé sur la propriété sise au 765, rue Cherrier, constituée des lots numéros 4 590 766, 4 590 767, 4 589 806, 4 589 808 et 4 590 768 du cadastre du Québec.
- 40.09** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, afin d'autoriser une enseigne murale à l'adresse sise au 15538 boulevard Gouin Ouest.
- 40.10** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, afin d'autoriser une enseigne murale à l'adresse sise au 640, boulevard Jacques-Bizard.
- 40.11** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'installer une clôture en composite sur la ligne latérale gauche de la propriété sise au 293, avenue des Noyers.

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

60 – Information

- 60.01** Dépôt de documents

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance